



Procès-Verbal

Commission Féminines

N° 40
12 juin 2024

Présents : Daniel Roger, Président
Pierre Arhuis, Loïc Echasserieu, Laurence Paré, Laurent Bauvineau
Excusé : Antoine Serre
Assistent : Sébastien Duret, Isabelle Loreau

Préambule :

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
Mme. Laurence Paré, membre du club de St-Herblain UF (522724), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Antoine Serre, membre du club de St-Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Pierre Arhuis, membre du club de SF Treillières (520841) et Nort AC (512355), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 39 du 29 mai 2024 sans réserve.

2. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

3. Préparation des classements

En application de l'article 11 du Règlement des Championnats Seniors Féminines, la commission établit les classements de fin de saison, sous réserve de procédure en cours.

Ces classements seront publiés le vendredi 21 juin 2024.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, il est rappelé que le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision.

4. Calendrier 2024-2025

La Commission prépare le calendrier de la saison 2024-2025 en fonction du calendrier proposé par la Ligue des Pays de la Loire. Le projet est proposé au Comité de Direction.

- **Calendrier**

La date de reprise départementale proposée est :

- Seniors F : dimanche 22 septembre 2024 (championnat). Premier tour de Coupe de France fixé le 15 septembre 2024
- U15F à U18F : samedi 14 septembre 2024 (championnat)

- **Engagements**

Les engagements ouvriront au plus tard fin juin et seront effectués via Footclubs.

La date de clôture est fixée en Seniors D1 et D2 féminine : 17 juillet 2024.

La date de clôture est fixée en Seniors D3 et D4 féminine : 26 août 2024.

La date de clôture est fixée en Seniors Féminines à 8 : 3 septembre 2024.

La date de clôture est fixée en Jeunes Féminines U15F et U18F : 26 août 2024.

La date de clôture est fixée en Coupes U15F, U18F et Seniors F : 26 août 2024.

5. Coupes

La Commission a fait un point sur le format des Coupes et l'organisation des finales.

Au regard des catégories d'âge, du format actuel des coupes, la Commission effectue une demande au Comité de Direction pour les Coupes U15F.

6. Courriel

- Gf AI Châteaubriant/Jeunes d'Erbray (564451) reçu le 07.05.2024
 - o Une réponse sera adressée.

Le Président,
Daniel Roger



La Secrétaire de séance,
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
U15f À 8 / 4	B	542491	Pornic Foot 1	FM 28092094	67919.1 01/06/2024

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	22036501	Match :	62131.1	Départemental Féminin A8 / 2	Groupe A 775
Date :	03/06/2024		02/06/2024	551545 Nantes Etoile Cens 1	- 560173 Gf Loire Et Cens 2
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			12/06/2024 12/06/2024 16,00€
Dossier :	22040197	Match :	67981.1	U15f À 11 / 4	Poule A 954
Date :	07/06/2024		29/05/2024	551330 Gf Nantes Est 1	- 564169 Gf Phil'Coul 1
Personne :					Club : 551330 G FEMININ NANTES EST
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			12/06/2024 12/06/2024 16,00€
Dossier :	21990671	Match :	67919.1	U15f À 8 / 4	Poule B 967
Date :	17/05/2024		01/06/2024	590211 St Nazaire Af 1	- 542491 Pornic Foot 1
Personne :					Club : 542491 PORNIC FOOT
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			12/06/2024 12/06/2024 42,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 3					